

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Eau Industrielle - Régie à simple autonomie financière - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2011 - Décisions - Autorisations -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le service de l'Eau Industrielle, érigé en régie à simple autonomie financière au 1^{er} décembre 2006, est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C.) dont les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des abonnés.

Les montants dus par les abonnés sont calculés sur la base :

- des volumes consommés (constatés à partir des relevés de compteurs),
- du prix du service (P),
- du prix de l'abonnement (A).

1. Le prix du m³ (P)

Le prix du m³ (P) est fixé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, et est applicable au 1^{er} janvier de chaque année.

Par la délibération n°2009/0948 du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a fixé le prix au m³ à 0,3882 € H.T.

Afin de couvrir une partie des charges du service (et notamment la mise en œuvre des équipements de chloration), il vous est proposé d'augmenter de 1,5 % le prix (P) du m³ d'eau industrielle:

$$P \text{ au } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 2011 = 0,3882 \times 1,015 = 0,3940 \text{ € HT}$$

2. L'abonnement (A)

Concernant le montant de l'abonnement (A), celui-ci sera révisé au 1er janvier 2011, comme prévu au règlement de service, par l'application du coefficient K, calculé à cette même date.

Selon le règlement du service de l'eau industrielle et la délibération n°2010/0452 du 25 juin 2010 qui a modifié la formule de révision suite à la disparition des indices initiaux, la formule à appliquer est la suivante :

$$K = 0,2 + 0,18 \times 1,1550 \frac{FSD1_n}{PsdA_0} + 0,12 \times 1,4300 \frac{ICHT - E_n}{ICHTTS1_0} + 0,3 \times 1,3474 \times \frac{351002_n}{EG - 00 - 02_0} + 0,2 \times 1,0183 \frac{205000_n}{EF - 43 - 00_0}$$

Les indices utilisés sont ceux publiés dans le Moniteur des travaux publics :

- FSD1 : Frais et services divers 1 (DGCCRF – INSEE)
- ICHT-E : Coût horaire du travail Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (Base 100 en décembre 2008).
- EMTTva 351002 : Electricité moyenne tension, tarif vert A (Base 100 en 2005)
- APCHIM 205000 : Autres produits chimiques – Marché Français – prix départ usine (base 100 en 2005).

L'indice 0 est défini avec les valeurs 0 suivantes (indice du mois d'octobre 2003).

- PsdA₀ = 113
- ICHTTS1₀ = 124,1
- EG-00-02₀ = 95,9
- EF-43-00₀ = 105,2

L'indice n est défini avec la dernière valeur connue au 1^{er} janvier de l'année.

Le coefficient sera arrondi au millième le plus proche.

2.1 Rappel de la délibération n° 2009/0948 du 18 décembre 2009 : tarif d'abonnement spécifique pour les petits usagers

Le service d'Eau Industrielle compte certains petits usagers (consommation d'eau industrielle inférieure à 1000 m³ par an) pour lesquels le tarif de l'abonnement apparaissait disproportionné. En effet, les modalités de calcul de ce tarif n'avaient pas intégrées, à l'origine, l'existence de cette catégorie de consommateurs.

Par conséquent, le conseil d'exploitation de la régie, dans sa séance du 8 septembre 2009, ainsi que le conseil de Cub dans sa séance du 18 décembre 2009 ont décidé de créer un tarif spécifique d'abonnement pour ces usagers ayant une consommation particulièrement faible, de sorte que le coût du m³ d'eau industrielle soit dans la mesure du possible, en dessous du tarif de l'eau potable délivrée sur les 22 communes de la Cub.

Pour ce faire, il a été retenu pour les usagers ayant un abonnement portant sur un débit de pointe de moins de 20 m³/h et ayant une consommation inférieure à 1 000 m³/an, l'application progressive suivante du montant de l'abonnement :

Consommation annuelle d'eau industrielle	100 m ³	200 m ³	...	900 m ³	1 000 m ³
Montant de l'abonnement	A (20) x 10 %	A (20) x 20 %	...	A (20) x 90 %	A (20) x 100 %

avec $A_{(20)}$, le montant calculé au 1^{er} janvier de chaque année de l'abonnement pour des débits de pointe souscrits entre 0 et 20 m³/h.

2.2 Estimation des montants de l'abonnement au 1^{er} janvier 2011

Le montant de l'abonnement est révisé chaque année au 1^{er} janvier et ce conformément à l'article 22-4 du règlement de service et à la délibération n°2010/0452 du 25 juin 2010.

A ce jour, il peut être estimé aux valeurs suivantes :

Débit de pointe souscrit (Qph) en m ³ /h	RAPPEL		ESTIMATION
	Abonnement annuel en € H.T. (A au 1 ^{er} octobre 2003)	Montant de l'abonnement annuel en € H.T. (A au 1 ^{er} janvier 2010)	Montant de l'abonnement annuel en € H.T. (A estimer au 1 ^{er} janvier 2011)
0 à 20 dit $A_{(20)}$	1 000,00	1 251,00	1 274,34
21 à 40	1 500,00	1 876,50	1 911,52
41 à 60	2 500,00	3 127,50	3 185,86
61 à 80	3 500,00	4 378,50	4 460,21
81 à 100	4 500,00	5 629,50	5 734,55
101 à 120	6 000,00	7 506,00	7 646,07
121 à 140	7 500,00	9 382,50	9 557,59
141 à 160	10 000,00	12 510,00	12 743,45
161 à 180	12 500,00	15 637,50	15 929,31

A ces tarifs viendront s'ajouter le montant de la T.V.A au taux en vigueur.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le présent rapport a fait l'objet d'une présentation pour avis au Conseil d'Exploitation de la régie d'Eau Industrielle. Ce dernier, réuni le 10 décembre 2010, a donné un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie Eau Industrielle

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- le tarif du prix de l'eau est révisé annuellement.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer le nouveau tarif du prix (P) de l'eau industrielle pour l'année 2011 à 0,3940 € HT/m³.

Article 2 : d'autoriser l'actualisation de l'abonnement au 1^{er} janvier 2011 selon les modalités décrites dans le présent rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 24 DÉCEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2010</p>

M. JEAN-PIERRE TURON